



C.R.A.J.E.P. de la Région Centre

Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education populaire

Tours, le 18 novembre 2009

Les réactions du CRAJEP **face au livre vert des politiques jeunesse**

Préparation de l'intervention de Monsieur Serbe BRETON, Président du CRAJEP de la région
Centre

Audition du CRAJEP par la première commission du conseil économique et social de la région Centre
19 novembre 2009

Cahier des charges et attentes du CESR :

Mettre en lumière :

- les manques pointés dans le livre vert
- les modalités de valorisation de l'engagement et le rôle des AJEP
- une demande spécifique concernant la mesure 12 sur le service civil volontaire

Plan d'intervention :

INTRODUCTION

1. Remarques générales : Un accueil globalement positif du livre vert
2. Des manques : une prise en compte partielle des questions de jeunesse
3. Remarques spécifiques : des propositions bien accueillies malgré certaines réserves
4. Remarques spécifiques relatives au service civique

CONCLUSION

CRAJEP Centre

C/O FRMJC Centre - 78 Faubourg. Saint Jean - 45 000 ORLEANS

0678400770

INTRODUCTION

Des entretiens auprès des membres du CRAJEP de la Région centre

Cette synthèse est issue d'entretiens menés auprès des membres du CRAJEP de la région Centre au courant du mois de septembre/octobre 2009.

Parmi les associations interrogées (et leurs représentants, les têtes de réseau régionales), certaines ont un point de vue au niveau local, d'autres souscrivent aux positions assumées par leurs associations de rattachement au niveau national.

Dans tous les cas, les éléments recueillis s'inspirent des expériences professionnelles diverses dans le champ de l'éducation populaire et de la vie associative.

Sur les 20 têtes de réseau régionales interrogées, 9 ont répondu (CEMEA, MRJC, Familles rurales, FRMJC, FOL, URHAJ, UCPS, UFCV, Compagnons bâtisseurs), et toutes ont montré leur intérêt pour une prise en compte globale des questions de jeunesse.

Des interrogations sont partagées par une grande partie du réseau quant à la mise en œuvre concrète des ces mesures : une communication qui doit se traduire par des mesures concrètes sur le terrain.

Certains de ces mouvements ont été concertés lors de l'élaboration du livre vert ; mais ce n'est pas le cas de toutes les associations. Les réseaux UNHAJ (au sein de la Commission Logement), Scouts et guides de France et MRJC y ont ainsi participé, et accueillent plutôt favorablement, ce livre vert.

Pour tous les membres du CRAJEP néanmoins, des interrogations persistent concernant les mesures à mettre en place à l'échelon régional, ceci dans un contexte de renouvellement imminent des conseils régionaux. (Notamment concernant les questions de l'orientation)

Un avis du CNAJEP partagé : (liens à consulter pour plus de précisions)

Sur le contenu, les avis issus des différents communiqués du CNAJEP sont globalement partagés :

- le manque de concertation de l'ensemble des acteurs JEP lors de l'élaboration du livre vert est déploré ([communiqué du 12 juin 2009](#))
- les questionnements sur la mise en œuvre du livre vert et les besoins de clarification sur les « zones d'ombre et le verre à moitié vide » sont partagés au niveau du CRAJEP qui souscrit sur ce point à l'avis du CNAJEP ([communiqué du 7 juillet 2009](#))
- les incertitudes et l'absence de débat public sont mis en avant par le CNAJEP et partagées localement par notre réseau ([communiqué du 17 septembre 2009](#))

CRAJEP Centre

C/O FRMJC Centre - 78 Faubourg. Saint Jean - 45 000 ORLEANS

0678400770

1. Remarques générales : Un accueil globalement positif du livre vert

Un constat partagé : l'urgence sociale de traiter les questions de la jeunesse dans une approche globale.

Dans le détail, les réactions des membres du CRAJEP sur le livre vert sont variées : Pour certains, il s'agit d'un ensemble juste et complet, et les mesures touchant à l'information, la formation, aide au logement, et le livret de compétences sont bien accueillies et nécessitent d'être valorisées, pour d'autres, ce constat est nuancé : leur scepticisme reste entier concernant les moyens de cette politique.

Toutes s'interrogent sur la place et le rôle concret des AJEP dans ce projet : plus largement, elles s'interrogent sur la place accordée, au-delà des objectifs affichés, à l'éducation populaire par le gouvernement.

1. Une mise en débat/à l'agenda politique des politiques jeunesse saluée

Un des points forts, soulevé par les membres du CRAJEP, est l'idée que les politiques de jeunesse doivent faire davantage débat. (cf. document de synthèse du livre vert : proposition d'une loi d'orientation, d'un débat parlementaire régulier, d'un conseil de la jeunesse rénové qui soit consulté sur ces politiques....)

2. Une politique jeunesse envisagée dans sa globalité/ transversale et novatrice plutôt bien accueillie

Une transversalité saluée

A la veille des régionales, plusieurs mouvements désirent montrer leur intérêt pour ces mesures et la volonté de prise en compte globale des questions de jeunesse qu'elles sous-tendent. Les bases, posées par le livre vert de cette politique jeunesse ambitieuse et transversale sont saluées : une réponse globale en faveur des jeunes qui est appréciée car sollicitée depuis de nombreuses années par les associations JEP. Certains restent néanmoins mitigés sur le réel caractère transversal de ces mesures (plusieurs dimensions sont ignorées, notamment l'éducation, la culture, et les temps libres...). Ces propositions démontrent d'une avancée sur l'idée que les politiques de jeunesse sont transversales même si cette idée reste à concrétiser et s'il n'existe pas, pour l'instant, de lieu pérenne pour les traiter ainsi.

Tous s'accordent à dire que les propositions du livre vert, même si elles sont imparfaites, ont le mérite d'exister.

Certaines associations ont posé les conditions de l'application de ces mesures

- des moyens financiers conséquents à mettre en œuvre, à la hauteur des enjeux
- des questions liées au pilotage et à la gouvernance à trancher
- des mesures globales à concrétiser par des orientations structurelles :
- une nécessaire articulation des mesures avec les orientations des autres politiques publiques, et non contradictoires entre elles, en effet, des interrogations demeurent quant à la cohérence de cette politique avec les politiques publiques existantes.

3. Des questionnements sur les moyens associés à cette politique :

Des interrogations quant au niveau de moyens mis en œuvre pour concrétiser ces propositions

Les interrogations partagées quant aux moyens mis en œuvre rendent difficile un positionnement des associations sur ce livre vert. D'autant que ces interrogations quant à la concrétisation sur le terrain d'une partie de ces propositions, interviennent dans un contexte difficile pour les associations JEP (une diminution actuelle des moyens des structures susceptibles de porter les propositions du livre vert).

Un préalable à une politique jeunesse durable : des moyens associés adaptés

C'est bien une politique volontariste et durable, avec des moyens conséquents (et pertinents) qu'il faut aujourd'hui pour que la jeunesse et les acteurs intervenant dans ce champs puissent se projeter vers l'avenir.

Des interrogations quant à l'opportunité des appels à projet comme mode privilégié de la commande publique

Le principe des appels à projets pour renouveler les politiques jeunesse : Des questionnement et des critiques sur la volonté de la personne publique : veut on transformer la politique jeunesse en jeu de chaise musicale ou le mieux offrant obtiendra un siège ?

Une volonté d'inscrire les politiques jeunesse de façon volontariste, stable et durable

Afin de mieux prendre en compte les difficultés connues par les jeunes, il semble nécessaire à plusieurs associations d'inscrire les politiques jeunesse dans le temps et la stabilité pour pouvoir répondre aux problèmes de fond et à résorber les principales difficultés rencontrées par les jeunes.

4. Un constat partagé sur le fond: Des propositions centrées sur la question de l'insertion professionnelle au détriment de l'insertion sociale des jeunes

Les propositions incluses dans le livre vert sont essentiellement axées sur une politique générale visant avant tout les jeunes demandeurs d'emploi. Les AJEP, qui oeuvrent quotidiennement pour l'insertion sociale des jeunes accueillis, considérée comme préalable et indispensable à leur insertion professionnelle, déplorent cet angle d'approche exclusif.

CRAJEP Centre

C/O FRMJC Centre - 78 Faubourg. Saint Jean - 45 000 ORLEANS

0678400770

2. Des manques : une prise en compte partielle des questions de jeunesse

1. Les problématiques spécifiques des jeunes en milieu rural : un enjeu absent des mesures proposées

Certaines associations, intervenant quasi exclusivement en milieu rural s'interrogent sur la prise en compte de ces jeunes dont il n'est pas fait mention dans le livre vert (des jeunes qui s'éloignent (études, travail ...) au moment où ils pourraient s'impliquer dans la vie associative (ou au moins y être sensibilisés).

2. Des questions de la culture au sens large, de l'engagement, des temps libres, des loisirs insuffisamment valorisées/voire non prises en compte

La volonté de positionnement sur les questions de la culture, de l'engagement, des loisirs, de l'émancipation citoyenne reste partagée par la totalité des associations comme facteur d'émancipation et, par ricochet, d'insertion professionnelle future.

La plupart des membres du CRAJEP déplorent une concentration des propositions sur les aspects emploi et formation au détriment d'une prise en compte de la culture au sens large, secteur sur lequel elles interviennent pourtant activement depuis plusieurs années. L'absence de mesures dans ce champs est selon eux préjudiciable à une insertion réussie, la priorité affichée dans le Livre Vert étant clairement centrée sur les aspects emploi-formation, de l'insertion.

Pour les membres du CRAJEP, les questions relatives à la culture, la citoyenneté, l'engagement, l'accès aux loisirs, sont des facteurs d'autonomisation importants pour les jeunes, appelés à se construire avant tout en tant que personnes, et non exclusivement/simplement comme futurs travailleurs.

La dimension culturelle, notamment, apparaît en effet aux membres du CRAJEP, comme un élément essentiel pour le développement personnel des jeunes (dimension interculturelle, prévention/communication, consommation/création...)

De plus, la question des temps libres et loisirs n'est qu'incidemment abordée (droit aux vacances et aux loisirs, mobilité et solidarité...) Même si ces points sont traités à travers les questions d'information et d'orientation, cela demeure insuffisant. Ces domaines (culture et loisirs) sont pourtant de vrais filtres de « captage » des jeunes sans lesquels il est difficile de les intéresser ou même des les « approcher »... D'autant qu'utiliser la culture ou le loisirs comme outil de médiation pour des politiques de prévention, d'intervention ou d'accompagnement reste une démarche qui porte ses fruits, partagée par plusieurs associations membres du CRAJEP.

Ces interrogations demeurent prégnantes et plusieurs membres du CRAJEP s'interrogent sur le traitement de ces questions au moment de l'élaboration de la loi d'orientation sur la jeunesse. Un avis mitigé partagé par le CNAJEP qui plaide pour une vision davantage décloisonnée des questions de jeunesse.

3. Les mesures concernant la mobilité des jeunes considérée au sens large

Si des propositions pour la mobilité européenne des jeunes sont avancées dans le livre vert, la mobilité des jeunes, envisagée au sens large, n'est pas du tout prise en compte (notamment des jeunes en milieu rural...), elle semble pourtant préalable nécessaire à une mobilité plus ambitieuse.

Des propositions ont été émises, qu'il serait intéressant, comme par exemple de développer les transports en commun gratuits pour les loisirs et les activités périscolaires ; ou les bourses à l'équipement en vélo ou cyclo...

4. Une absence de prise en compte/valorisation de l'accompagnement éducatif :

Les aspects relatifs à l'accompagnement des actions relatives à l'orientation, aux projets de jeunes sont insuffisamment développés.

5. Un manque de propositions structurantes en direction des associations de jeunesse et d'éducation populaire/mesures structurelles en direction des jeunes à même de changer durablement leur situation

La plupart des membres du CRAJEP déplorent un manque de propositions concrètes, ou de reconnaissance institutionnalisée de leur action. Ce constat doit cependant être nuancé : Par exemple, l'URHAJ bénéficiera d'une labellisation nationale « habitat jeunes », et, sur ce volet logement, des propositions structurantes/structurelles sont avancées : inscription du logement jeunes dans une loi de programmation au niveau national, dans les documents de programmation locaux (PLH...), les foyers de jeunes travailleurs, portés par l'URHAJ sont nommément cités dans le

CRAJEP Centre

C/O FRMJC Centre - 78 Faubourg. Saint Jean - 45 000 ORLEANS

0678400770

rapport (cf. proposition 42, p. 69 du livre vert), cela reste néanmoins marginal et centré sur la question, certes primordiale, du logement des jeunes.

6. Une absence de prise en compte des spécificités de la jeunesse

Des inégalités niées :

Les jeunes sont ici considérés comme une entité homogène, alors que l'on sait que les inégalités entre jeunes sont au moins aussi importantes que chez les adultes, même s'il existe des spécificités liées à cette tranche d'âge qui les rapprochent. Plusieurs associations mettent l'accent sur le fait que, selon les groupes de jeunes, les appartenances socio-économiques, socio-culturelles, territoriales, les moyens d'accès à l'autonomie proposés doivent être adaptés. Si l'accompagnement éducatif, le rôle et la place des adultes doivent être importants pour certains, ils sont très différents pour d'autres.

Certaines associations déplorent, qu'en particulier, les questions propres aux situations des jeunes en grandes difficultés ne soient pas abordées. Par ailleurs, les inégalités concernant les genres ne sont pas abordées, alors que c'est un élément de dégradation des rapports sociaux, au sein d'une partie de la jeunesse.

Une vision restrictive : les jeunes de 16 à 25 ans

Ce sont les seuls jeunes visés, (constat à nuancer : ainsi, si la proposition de loi sur le service civique volontaire ne mentionne pas de limite d'âge, l'aide financière associée, n'est accordée qu'au moins de 25 ans) alors même que l'allongement de la durée des études nécessiterait de prendre en compte les 25/30 ans, par ailleurs, les jeunes de moins de 16 ans ne paraissent pas concernés par une politique jeunesse. Cette vision restrictive de la jeunesse est déplorée par plusieurs membres du CRAJEP. Le CNAJEP abonde en ce sens, plaidant pour une politique jeunesse « universelle », sans circonscrire artificiellement l'action publique à la seule tranche des 16/25 ans

7. La question de la responsabilité des adultes : une dimension éludée

Les questions de responsabilité des adultes vis-à-vis de l'éducation des enfants et des jeunes ne sont pas du tout abordées, au bénéfice des questions de formation/emploi. (vision déterministe vs vision constructiviste)

8. Un manque de propositions concernant l'insertion sociale (en dehors de la seule insertion professionnelle) des jeunes visés (cf.infra)

9. Conclusion : des incertitudes déjà évoquées :

Liées au manque de mesures concrètes de valorisation de l'engagement bénévole des jeunes et de soutien à la vie associative

L'absence de moyens conséquents à hauteur des enjeux : des priorités budgétaires à acter

Un manque d'articulation de ces mesures avec les politiques existantes en matière de jeunesse

Les propositions du livre vert ne sont pas suffisamment articulées avec les orientations des autres politiques publiques
Des questions non tranchées de gouvernance et de pilotage

Sur de nombreux sujets, le livre vert préconise l'identification d'un pilote sur les territoires ;, mais sans préciser qui doit assumer ce rôle, et sans aller jusqu'au bout en terme de répartition des compétences entre collectivités locales, Etat, associations...

CRAJEP Centre

C/O FRMJC Centre - 78 Faubourg. Saint Jean - 45 000 ORLEANS

0678400770

3. Remarques spécifiques : des propositions globalement bien accueillies malgré certaines réserves

1. Des réserves émises sur le nouveau statut des élus associatifs (notamment son caractère particulier)

2. Propositions 1 à 10 : Des propositions en matière d'information et d'orientation scolaires répondant à des besoins avérés : un outil de lutte contre les inégalités

Plusieurs membres du CRAJEP souhaitent investir et mettre en débat, dans l'optique des prochaines élections régionales, les propositions liées à l'orientation et aux choix de vie (version éducation populaire) qui concernent directement les régions. Certains membres du CRAJEP considèrent ces mesures comme particulièrement importantes, même si certaines réserves sont émises : En effet, concernant l'éducation aux choix et le livret de compétences, il s'agit pour les membres du CRAJEP d'investir le système scolaire en y apportant la contribution de l'éducation populaire, une contribution qui ne semble pas aller de soi dans le livre vert.

Proposition 7 : Livret de compétence

Un dispositif intéressant mais qui ne doit pas devenir un outil handicapant, faute de n'avoir pas été « alimenté » par le jeune. Une importance d'intégrer dans ce livret les parcours autodidactes et l'investissement bénévole, trop peu valorisés actuellement.

Proposition 9 : Instance régionale de pilotage du service public d'orientation

Des interrogations non tranchées sur la place pour les associations d'éducation populaire dans l'instance régionale de pilotage du service public d'orientation.

3. Propositions 30 à 36 : Des mesures en faveur de l'apprentissage qui vont dans le bon sens :

Des mesures qui vont dans le bon sens en ce qui concerne le logement, l'amélioration des conditions de vie, et la formation des jeunes apprentis.

Proposition 33 : Apprentissage dans les métiers de la petite enfance et des soins à domicile : des réserves exprimées.

Une proposition intéressante mais qui doit prêter attention à la nécessaire maturité et au degré de responsabilité qu'impliquent ces métiers : sécurité affective, physique et morale, aussi bien pour le bénéficiaire que pour l'intervenant. Il ne faudrait pas croire que ce sont des métiers faciles et accessibles à tous les candidats.

Ex : comment un jeune de 17 ans gèrera le décès naturel du bénéficiaire de 70 ans dont il avait la charge dans le cadre de son apprentissage de soins à domicile.

Les moyens de l'accompagnement (tutorat) et de la formation de ces jeunes devront être d'autant plus importants.

4. Proposition 37 : Soutenir les ressources des jeunes pour améliorer leur accès à une formation ou un emploi : une mesure nécessaire mais pas suffisante :

Des ressources mobilisables insuffisamment renseignées dans le livre vert/un point non tranché par la commission

La question des ressources a été un des importants débats, c'est une question cruciale pour les associations JEP et le public des 16 à 25 ans. Ce qui en ressort est un peu décevant. L'idée de la dotation est celle de Hirsch. Difficile de dire si cette proposition peut sérieusement être mise en oeuvre mais il est certain que cette dotation, si elle donne un « coup de pouce » à certains jeunes, ne sera jamais une solution suffisante pour favoriser l'accès à l'autonomie de « jeunes en difficulté ».

Deux options ont été avancées, non tranchées par la commission non tranchées au 1^{er} octobre 2009. Martin Hirsch a défendu une dotation d'autonomie de 1000 euros à 4000 euros, alors que d'autres participants militent pour une participation sous forme d'une allocation régulière et individualisée en fonction de la situation de chaque jeune (contractualisée).

Un objectif de rendre accessible à tous la dotation proposée par la commission intéressante mais un impact incertain

Une idée qui reste à concrétiser, et à associer de moyens

Une vision restrictive de l'autonomie envisagée quasi exclusivement à travers la question financière

Pour favoriser l'accès à l'autonomie comme l'engagement, un accompagnement paraît nécessaire en complémentarité d'une aide financière.

5. Proposition 40 à 44 : Des mesures en faveur du logement des jeunes bien accueillies par les associations en charge du logement des jeunes

Une diversification des solutions proposées aux jeunes bénéfique car articulées entre elles, un intérêt pour favoriser les mobilités (sociale, professionnelle, et affective) des jeunes. Une labellisation du concept « Habitat jeune » bien accueillie par certains acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire (ex : URHAJ)

CRAJEP Centre

C/O FRMJC Centre - 78 Faubourg. Saint Jean - 45 000 ORLEANS

0678400770

4. Remarques spécifiques relatives au service civique volontaire

Cf. Propositions 49 à 57 : Des réserves émises quant à la proposition de réforme du service civique proposée

1. Le texte de la proposition de loi relative au service civique: le projet de texte législatif déposé au Parlement à l'initiative d'un ou plusieurs parlementaires. a été adopté par le Sénat en première lecture le 27 octobre 2009.

La proposition de loi avait été déposée au Sénat le 14 septembre 2009 par M. Yvon Collin et plusieurs de ses collègues.

Liens : <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/proposition-loi-relative-au-service-civique.html>

Ce texte prévoit **l'institution d'un service civique volontaire, destiné à se substituer au service civil** mis en place en 2006 lors de la suppression du service militaire.

Le service civique volontaire s'adresse aux personnes de plus de 16 ans de nationalité française ou résidant en France depuis plus d'un an. Il s'agit d'effectuer durant **6 à 24 mois** "une **mission d'intérêt général**", notamment au sein du **milieu associatif**. Les volontaires bénéficieront d'une couverture sociale, de droits à la retraite, d'un accompagnement par un "tuteur", d'une validation des acquis de l'expérience et, pour les moins de 25 ans, d'une indemnisation.

La gestion de ce dispositif sera assurée par **l'Agence du service civique et de l'éducation populaire** (anciennement "Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire"). La promotion du service civique volontaire passera notamment par l'organisation de la **Journée d'appel de préparation au service national** (anciennement "Journée d'appel de préparation à la défense").

2. Les avis (mitigés) des membres du CRAJEP : Des questionnements récurrents quant à la pertinence du service civique volontaire pour favoriser l'engagement des jeunes

Les présents développements mettent en lumière plusieurs points d'achoppement sur le livre vert et sur ce texte destiné à mettre en œuvre cette mesure.

Les avis du CRAJEP sont mitigés sur le service civique : si c'est une mesure jugée comme une avancée par la plupart des membres du CRAJEP, plusieurs réserves quant à sa mise en œuvre sont émises.

Les AJEP tiennent néanmoins à rappeler que, sur le service civique volontaire, pour celles d'entre elles qui sont susceptibles d'accueillir les jeunes, elles ont souvent des compétences internes techniques, administratives, pédagogiques ou d'animation qu'elles pourraient mettre à disposition comme autant de « quasi apprentissages ».

Ainsi, si le caractère obligatoire du SCV pour 10 % d'une classe d'âge est salué, cet avis n'est pas partagé par tous.

Des réserves quant à son caractère obligatoire : un risque pour le statut de volontaire

Des réserves quant à la possibilité reconnue aux collectivités d'accueillir des SCV

Des réserves concernant le type d'emplois occupés :

Des expériences montrent que le volontariat est à peu près identique à celui du travail à temps partiel. Certains membres attirent l'attention sur le risque de faire une période de l'existence de chacun peu rémunérée (un risque de fabrication de pauvreté, ou de discrimination, de déviance des collectivités territoriales ex : contrat d'insertion), et insistent sur l'importance du caractère obligatoire (ce qui n'est pas le cas) pour tous (garçons et filles, riches et pauvres, diplômés ou non...)

3. Les points d'achoppement et le positionnement du CNAJEP (concertation avec les CRAJEP et autres membres du CNAJEP, lors de la réunion du groupe d'appui engagement du CNAJEP du 5 novembre 2009)

Ces développements visent à produire un argumentaire en vue de peser sur le débat parlementaire à venir.

Le rattachement du service civique au code du service national

Il paraît un préalable afin de reconnaître et de valoriser la spécificité de l'engagement de service civique

Le risque de dilution du volontariat associatif dans le service civique

La conservation en l'état de la loi sur le volontariat associatif nécessite d'exclure le volontariat associatif du cadre législatif du service civique. En effet, l'engagement de service civique (SC), tel que défini dans la proposition de loi, paraît trop spécifique pour intégrer, sans en déformer le sens (notamment en termes de liberté et d'initiative associative), l'ensemble des projets portés par les associations. Le volontariat associatif n'est donc pas soluble dans le service civique. Le risque éventuel de suppression de cette loi inquiète plusieurs associations.

CRAJEP Centre

C/O FRMJC Centre - 78 Faubourg. Saint Jean - 45 000 ORLEANS

0678400770

L'inscription de l'ensemble des dispositions spécifiques au volontariat associatif dans la loi sur le service civique risquerait de dénaturer et d'affaiblir le sens de cet engagement particulier, les associations sont pourtant attachées au développement d'un SC fort et porteur de sens.

La confusion entre bénévolat et service civique

La disposition ouvrant la possibilité de délivrer sous conditions une attestation de service civique à des bénévoles nous paraît dangereuse. Elle est considérée comme un « cavalier législatif », la proposition de loi ne portant pas en tant que telle sur le bénévolat. Cette disposition introduit de plus une hiérarchisation peu opératoire, et pas souhaitable entre différentes formes de bénévolat. Il nous semble qu'elle ne contribue pas à clarifier la notion même de volontariat, qui doit trouver une place entre bénévolat et salariat. Ainsi, nos associations réclament, parallèlement à la mise en place d'un SC, des mesures spécifiques favorisant la promotion et la valorisation du bénévolat (cf. ambition de la conférence nationale de la vie associative du 17 décembre prochain)

La possibilité de mettre des volontaires à disposition de plusieurs personnes morales non agréées

Les associations demandent une clarification des conditions d'application, de suivi, de contrôle et d'évaluation de cette disposition : elles craignent, si elles ne sont pas opposées foncièrement à un SC auprès de plusieurs organismes, de voir « pulluler » des « agences d'intérim » pour volontaires, déconnectées des projets des structures d'accueil, et peu soucieuses du projet et de l'accompagnement du jeune. Elles craignent les dérives vers du fractionnement déguisé et de la sous-traitance de missions.

La mise en place d'une instance de suivi et d'évaluation du dispositif : l'INJEP

Les associations plaident pour la création d'une instance ad hoc porteuse du dispositif et pour instituer dans la loi l'obligation d'associer à la gouvernance de cette instance, l'ensemble des parties prenantes du dispositif (structures de financement, organismes d'accueil, volontaires, syndicats...)

Il leur semble que l'INJEP, en phase de repositionnement/restructuration de ses missions autour d'une compétence jeunesse transversale, ne soit pas l'instance vouée à /opportune pour gérer ce dispositif.

Elles souhaitent qu'une instance dédiée soit créée par la loi dans un cadre de gouvernance élargie

4. Proposition 49 : Faciliter et promouvoir l'engagement tout au long de la vie. : une avancée pour les associations JEP

Avis sur le livre vert :

Les associations y sont particulièrement mises en avant, mais sans aucun moyen concret cité alors que c'est le cœur de la plupart de leurs actions, au-delà des services rendus.

L'idée de systématiser l'information et de la renforcer paraît primordial, il s'agit cependant de la faire très tôt dans le milieu scolaire et mener pour cela des actions conjointes avec les établissements scolaires. Certaines associations s'interrogent sur la faculté de l'information à atteindre des jeunes qui ont quitté l'école, ou n'ont plus de liens avec les structures mises en place. Une proposition est avancée de mener des campagnes par le biais de la télévision ou d'Internet, afin de présenter au plus grand nombre cette possibilité.

Le rôle des AJEP dans la valorisation de l'engagement: une mission émancipatrice déclinée en projets/objectifs

- L'éducation à la citoyenneté : un préalable nécessaire à l'engagement

Un objectif de développement de l'esprit critique : une condition de l'engagement

- Une forte implication des AJEP dans la formation des bénévoles (programme régional de formation des bénévoles et CDVA)

- Un objectif de responsabilisation des bénévoles : des logiques de valorisation internes et externes

- des objectifs d'accompagnement, de suivi, d'aide au montage de projets

- Une forte implication dans la mise en œuvre du service volontaire européen (volontariat associatif) : un statut intermédiaire entre bénévole et salariés)

- Un effort d'information/communication sur les dispositifs de valorisation de l'engagement (Passeport bénévole, CFGA...)

- un objectif de formation/information/communication sur les enjeux politiques : un moteur de l'engagement

5. Proposition 52 : Transformer les modes de représentation des jeunes

Sur le principe, les modalités de réforme du Conseil national de la jeunesse et le renforcement de la participation des jeunes aux Conseils économiques, sociaux, et environnementaux régionaux (CESER), paraissent insuffisamment précisées pour porter un jugement argumenté sur ces questions.

Cette proposition laisse sceptiques certaines associations qui se demandent s'il s'agit d'une bonne solution et s'interrogent sur la juste/fidèle représentation de toutes les sensibilités des jeunes. La prise en compte de cette

CRAJEP Centre

C/O FRMJC Centre - 78 Faubourg. Saint Jean - 45 000 ORLEANS

0678400770

parole leur semble utile au processus de décision, dans la mesure où cette parole ne demeure pas le privilège de certains jeunes. Pour certaines associations, donc, un travail de « base », au niveau local, semble plus concret et nécessaire.

6. Proposition 54 : Promouvoir la création d'un volet complémentaire au programme Erasmus ciblé sur les jeunes qui ne sont pas étudiants

Cette proposition en faveur des jeunes non étudiants est saluée par plusieurs membres du CRAJEP.

Cependant, comme évoqué précédemment, la mobilité européenne des jeunes, si elle est une proposition saluée, ne doit pas faire oublier la question de la mobilité quotidienne des jeunes.

CONCLUSION :

Les associations d'éducation populaire restent déterminées à agir en faveur des jeunes sur le territoire régional et à leur apporter loisirs, culture, formation... Elles participent chaque jour à l'« insertion sociale » de ces jeunes, condition, selon elles, d'une insertion professionnelle réussie.

Elles se félicitent donc de la prise en compte transversale des questions de jeunesse, tout en déplorant la situation actuelle, dans laquelle un certain nombre de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire voient leurs moyens se réduire. Les réseaux régionaux intervenant en matière de jeunesse et d'éducation populaire, importants en région, de par les secteurs d'activité couverts, les publics accueillis, les services assurés aux personnes (notamment, mais pas seulement, dans des territoires ruraux) sont, malgré les intentions affichées, mis à mal dans la période actuelle et beaucoup connaissent des difficultés conjoncturelles liées à la baisse de leurs moyens financiers.

Ces associations, implantées de longue date en région Centre ont, depuis de nombreuses années, pris en charge toute une partie de la population que l'on nomme « jeunes », parfois éloignés de l'emploi.

Si ces associations sont valorisées dans le livre vert des politiques jeunesse, elles s'interrogent sur les moyens associés à une telle politique et sur la cohérence de celle-ci alors même que les désengagements financiers divers en obligent certaines à l'abandon de certaines activités (dont l'utilité sociale des actions quotidiennes est pourtant prouvée depuis de nombreuses années), ou à l'émigration des centre-ville (pour des raisons budgétaires)...

Des constats qui risquent d'aboutir à voir s'amenuiser leurs actions sur le territoire régional.

Les mesures proposées, si elles ne demeurent pas des déclarations de principes et sont suivies des faits pourraient, pour certaines d'entre elles permettre aux associations de pérenniser une action qu'elles mettent en œuvre de longue date, encore faut-il qu'elles soient associées à la mise en œuvre de ces mesures...

... Et, avant tout, c'est le sens de notre action quotidienne, de permettre aux jeunes et à leur famille, d'accéder à une offre éducative de loisirs, culturelle, sociale (etc....) diversifiée et dont la qualité est avérée.

CRAJEP Centre

C/O FRMJC Centre - 78 Faubourg. Saint Jean - 45 000 ORLEANS

0678400770